CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la facilité du payement.— DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les exemplaires ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit à l'éditeur de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS, on ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est de UNE PIASTRE pour *six lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour chaque insertion subséquente.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle serré* seront reçus aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux mêmes prix de ceux qui les auront ordonnés.

7o. On prend des abonnés jusqu'à l'année pour la publication des *prospectus* seuls, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement les gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'*Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement

POUR LE BAYOU SARA, passage à seul. ement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit :

De la Nlle. Orléans,	*Du Bayou Sara.*
Les Mardis	Les Lundis,
Jeudis.	Mercredis,
Samedis.	Vendredis,

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par le propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à
22 mars—30 JOHN DOUGLASS.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm MARKS.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. CHS WALKER.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine HUTTON.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. JOSEPH CURRIE.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 2 heures de l'après-midi la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.
28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à coussins à 4 heures.

Le dîner sera servi à bord des bateaux à vapeur, à 3 heures de l'après midi. 25 fev

POUR PITTSBURGH —Le steamer Princeton, capitaine Perry, tirant très peu d'eau, partira incessamment pour Pittsburgh et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue de l'Levée, ou à

TOURNE & BECKWITH,
16 mars 28 et 29 Nlle. Levée.

Pour St. Martinville, Attakapas et tous les ports intermédiaires.

Le nouveau et solide bateau à vapeur TECHE, capitaine J. W. Dough, est prêt à prendre fret et partira pour les susdites destinations, samedi suivant, 7e du courant, à 4 heures P. M. pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
25 mars GRAY, DURRIVE & CO.

POUR NEW YORK—Le beau brick Eliza Davidson, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Alexander, peut encore recevoir 100 balles. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la presse d'en bas ou à
22 mars HARRISON & BROWN, 47 Bienville.

Pour Apalachicola—La goëlette pasquebot David Rogers, capitaine Gyberson, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face la rue Peydras ou à
12 fev TOURNE & BECKWITH,
16 mars nos. 28 et 29, Nouvelle-Levée.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL.—Le navire anglais, fin voilier A I ORIENT, doublé et chevillé en cuivre, capit W. Scott, peut encore recevoir 500 balles. Pour ce fret s'adresser à
16mars WILLIAM VANCE.

POUR LIVERPOOL.—La barque anglaise Al Madras, doublée et chevillée en cuivre, capit. H. Thomaston, est prête à recevoir sa cargaison. Elle portera environ 1000 balles — Pour fret, s'adresser à (16 mars) W VANCE.

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais AI CELIA, capit. John Black, peut encore prendre 800 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à G VANCE & R GAMBLE, 51 Douane

POUR GIBRALTAR—Le brick AI doublé et chevillé en cuivre, MARIAN, capitaine David, ayant la moitié de son chargement engagée, partira dans le courant de ce mois. Pour balance de fret, s'adresser au capitaine à bord ou à R. GRONING & Co.

N. B.—Des avances seront faites sur consignation chargées à bord de ce bâtiment. 11 mars

POUR LE HAVRE & BORDEAUX—La belle barque neuve Louisiana, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée partira positivement le 1er. d'avril. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à JULES LE BLANC & Co.
9 mars 103, rue Royale.

POUR LIVERPOOL—La navire anglais, fin voilier CONSBROOK, capitaine Brestow, peut prendre 1300 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à Wm. VANCE.
22 fev 18, rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL.—La superbe barque anglaise, fine voilière, A. I. CAMBRIAN, capitaine Gowan, ayant presque tout son chargement, peut encore pour le compléter prendre 250 ou 300 balles de coton. Pour le fret, s'adresser à
19 fev G. VANCE & GAMBLE

Pour Liverpool.—La superbe navire anglais, fin voilier CELIA, capitaine John Black, est prêt à prendre chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
12 fev G. VANCE & R. GAMBLE.

Pour Liverpool ou Clyde.—La superbe barque anglaise doublée, cloutée et chevillée en cuivre, MOUNTAINEER, capitaine Wilson, est prête à prendre son chargement, et sera promptement expédiée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vaisseau le potomac, ou à
12 fev G. VANCE & GAMBLE.

Pour Liverpool.—La baryue anglaise A. 1. JOHN WALKER, capitaine W. Black, doublée et chevillée en cuivre, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à Wm. VANCE, rue de la Douane, no. 18

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO.—Le brick mexicain DELEYTE, capitaine Espinola, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu pour fret de 180 barils en passage, s'adresser à (15 mars) J PRATS & FILS

Pour la Baie de Galveston (Texas)—La solide goëlette, fine voilière, HENRY, capitaine Grimes: ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, doit partir incessamment. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue St. Louis, ou à
7 mars W BRYAN, 36, Vieille Levée.

Pour la baie de Galveston et le Texas—La superbe goëlette fine voilière, LONE, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté, partira incessamment. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser rue de la vieille Levée No. 36, à W. BRYAN.

POUR LA HAVANE.—Le beau brick Roaver, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Weklen, partira incessamment Fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue Peydras ou à R. GRONING & Co.
23 mars

POUR LA HAVANE—La goëlette fine voilière Forester, capit. Russel, du port de 120 barils, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à JOHN A. PECK,
21 mars rue Bienville.

POUR LA HAVANE.
Le superbe navire paquebot MORO CASTLE, capitaine Flowers partira pour la ville dite destination, lundi suivant 28 du courant. Ce navire a de superbes logements pour 24 passagers. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la rue Peydras ou à
25 mars. R. GRONING & Co.

POUR MATAGORDA.—Le goëlette fine voilière WILLIAM & FRANCIS, capitaine Weeks, doublée et chevillée en cuivre, est maintenant prête à recevoir son chargement, et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à
WM. BRYAN,
27 fev—27 no 36, Vieille Levée.

A FRETER—La barque anglaise A. I. VENTURE, capitaine Wilson, est prête à recevoir un chargement, étant chargée de coton, elle ne tire que 13 à 13 pieds d'eau. S'adresser au capitaine à bord, ou à
10 mars—27 R. & J. CURRELL,

A FRETER—La goëlette FORESTER, capitaine Russell, du port de 120 tonneaux, est prête à recevoir sa cargaison. S'adresser au capitaine à bord, ou à Jn. A. PECK,
40 mars 23, rue Bienville

A VENDRE OU A FRETER—Le brick ELIZA DAVIDSON, enregistré du port de 199 pieds tonneaux, construit à New York, en bois de chêne et cèdre, doublé et chevillé en cuivre, et parfaitement bien gréé, porte 3000 barils de biscuits de sucre, sans tirer beaucoup d'eau. S'adresser pour les conditions, au capitaine Alexander, à bord en face de la rue Peydras, ou à HARRISON, BROWN & Co,
19 fev 47, rue Bienville.

A LOUER OU A FRETER—La barque de construction de Baltimore JOHN A. ROBB, connue pour sa marche supérieure, doublée, cloutée et chevillée en cuivre, A. 1., commandé par le capitaine Bennett, et portant environ 750 balles de coton, est prête à prendre un chargement. S'adresser à bord, au premier quai au-dessous du chemin à coulisses, ou à
HARRISON, BROWN & Co,
19 fev rue Bienville, No. 47.

A FRETER.—Le brick DANIEL WEBSTER, capitaine Goodrich, maintenant de l'autre bord du fleuve, est un bon état, et prêt à recevoir son chargement; il tire très peu d'eau. S'adresser à
HARROD & QUARLES,
5 mars No. 24, rue de la Douane.

A FRETER—On demande à fréter deux bâtimens A 1, pour prendre chacun de 1100 à 1200 balles de coton en destination pour Liverpool et pour New-York. Ce fret sera donné, dans le cas où il ne se présenterait pas de bâtimens convenables, à deux navires de 1ère. classe, ayant déjà une partie de leur cargaison et disposés à entrer en arrangemens. S'adresser à ANDREWS & BROTHERS, 23 mars gemens. S'adresser à Chartres No. 19

A FRETER—Le beau brick Fortune, fin voilier, du port de 190 tonneaux, mouillé devant la porte de l'autre bord du fleuve. Il peut mettre en mer immédiatement. S'adresser à
HARROD & QUARLES, 24 Douane
22 mars

A FRETER.—Pour un port dans le nord ou la Méditerranée, le joli brick luberkoin FLORA, capitaine Ehrein, du port de 180 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord, en face du steau 50, ou à
LATASTE & BRULATOUR,
24 fev rue Royale, no. 11

A FRETER—Le brick fin voilier DANL. MILLER, capitaine Failes, pouvant porter 1200 barils. S'adresser à
EASTMAN & BROTHERS,
8 mars no. 30, Vieille Levée.

A LOUER—A partir du 1er avril, les bureaux no 4 et 5, rue Royale, dans les bâtisses Musson. S'adresser dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Aigle. 16 mars—16

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. situés dans la rue Bagatelle.—S'adresser à
A. RASCH, 75 Chartres.
19 mars—

PAROISSE ST. JACQUES.—COUR DES PREUVES —*Succession de feu Joseph P. Fabre.*— Il sera vendu, le Lundi 18me. jour du mois d'avril prochain à dix heures du matin, sur les lieux, l'habitation de feu Joseph P. Fabre, situés dans la paroisse St. Jacques, sur la rive droite du Mississipi, ayant quatorze arpens, plus ou moins de face au fleuve, sur quatre-vingts arpens de profondeur, bornée en haut par l'habitation de Ve. Evariste Villavaso, et en bas par celle de Ve. Joseph L. Fabre, et courant sur des lignes qui ferment plus ou moins dans la profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, à l'exception des bâtisses qui appartiennent au docteur Conception des bâtisses qui appartiennent au docteur Convertier. Il y a sur la dite habitation cent soixante-deux arpens de cannes plantées, dont quatre-vingt seize arpens de plant bien fourni, et soixante six de souches.

Aussi les actions dans la Banque des Citoyens, appartenant à la succession, et granties par hypothèque sur l'habitation et plusieurs esclaves du dit feu Joseph P. Fabre, s'élevant à 810 actions, mais sujettes cependant à la réduction qui sera faite par la suite par ladite Banque.

Les dites actions seront vendues ensemble avec ladite habitation, et l'acquéreur sera tenu de fournir à ladite Banque, hypothèque en remplacement de celle actuellement existante, et de faire rayer et lever cette dernière, dans quatre-vingt dix jours.

Les termes et conditions de la vente; sont, les dites actions de Banque et l'habitation payables en trois termes égaux, en mars 1837, mars 1838 et mars 1839, en billets endossées à satisfaction, payables au domicile de Mrs. Peyroux, Arcueil et Cie. à la Nouvelle-Orléans, et portant intérêt à raison de dix pour cent par an après l'échéance jusqu'à parfait paiement.

Paroisse Saint Jacques, le 17 mars 1836.
Par ordre de la Cour,
L. M. TANEY,
25 mars.—9 f 2 ps. Juge.

PAROISSE JEFFERSON—Cour des Preuves —Succession de Nathaniel Chamberlain—Conformement à un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique, le mercredi 30 mars prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, à la Nouvelle-Orléans, le lot de terre ci-après décrit formant la succession de Nathaniel Chamberlain.

Maria, négresse âgée d'environ 51 ans.
Edith, de 31 ans.
Suzanne, de 25 ans.
Rachelle, de 20 ans.
Louis, griffe de 36 ans
Sylvia, sa femme âgée de 26 ans, avec ses trois enfans, Gemkins, âgé de 9 ans; Willis, de 6 ans et Burrell, de 3 ans.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, les acquéreurs devront fournir des billets endossés à satisfaction, payable à la Banque de l'Union, à la Nouvelle Orléans, et assurés par hypothèque sur les esclaves vendus jusqu'à parfait paiement.

Paroisse de Jefferson, le 8 mars 1836.
9 mars F. DUGUE, juge.

PAROISSE JEFFERSON—Succession de N. F. Stanley—Conformément à un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique, le mercredi 30 mars prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, à la Nouvelle-Orléans, le lot de terre ci-après décrit formant la succession de Nathaniel F. Stanley.

Un lot de terre situé au faubourg Livaudais, en cette paroisse, désigné par le no. 3, de l'islet no. 134. ayant soixante pieds de face à la rue Sixième, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Payable à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Paroisse de Jefferson, le 29 Fév. 1836.
1 mars F. DUGUE, juge.

JAEGER ACHTUNG ! ! !—Die Mitglieder der Jaeger Compagnie sind aufgefordert sich Sonntag morgen den 27 dieses um 8 Uhr in sommer Uniform auf dem Circus Square bei dem alten Basin zu versammeln.

N. B.—Es ist ein jeder verpflichtet mit 18 patronen und Kugeln versehenzu erscheinen.

RUCH, Feldwaibel.
23 mars

A VENDRE.—Les propriétés suivantes, situées dans la partie la plus avantageuse du faubourg Marigny, par leur importance de fixer l'attention des capitalistes et des spéculateurs.

Le bloc entier de cinq magasins à 3 étages, formant le coin des rues Poydras et des Magasins.

La maison et magasin situés dans la rue Poydras, entre les rues Tchoupitoulas et des Magasins, occupée maintenant par MM. Bief & Steever.

Les deux maisons et lot de terre, dans la rue du Camp, adjacens à l'église de St. Patrick.

La propriété tout entière, situés dans les rues Annonciation et St. Thomas, consistant en une vaste maison à deux étages, bâtie en briques, avec jardins, dépendances, écurie, remise, &c. récemment occupée par M. J. M. Reynolds, ainsi qu'une autre maison avec ses dépendances, faisant face à la rue St. Thomas, et tous les lots de terre vacans, adjacens à cette propriété.

Le lot sur la batture, avec un magasin neuf à quatre étages, que l'on y construit maintenant et le magasin à deux étages, élevé sur le derrière du lot et faisant face à la rue du Commerce.

Huit lots de terre faisant face aux rues de la Commune et Philippa.

La maison et les bureaux, situés dans la rue du Canal, au coin de la rue Carondelet.

Plusieurs lots entiers, situes dans différentes parties du faubourg Livaudais.

S'adresser, pour plus amples informations et pour les conditions à BYRNE, HERMANN & Co.
14 mars—10 rue du Canal

AVIS.—Attendu que Anacharsis Luminais, shérif du comté des Allemands, est adressé à moi pour obtenir l'annulation de deux cautionnemens souscrits par lui comme shérif susdit, l'an le 16 juin 1832, pour la somme de douze mille piastres, conjointement avec Jean Baptiste St. Amand et Patrice Arroyo, ses cautions; et l'autre le 25 février 1833, pour la somme de douze mille piastres, conjointement avec Godefroy Boudousquié, sa caution.

Avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'état, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la première publication des présentes, les raisons pour lesquelles lesdits cautionnemens, et les hypothèques en résultant, ne seraient pas cancellés et annullés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, le trois mars mil huit cent trente six, et dans la 60ème. année de l'Indépendance des Etats-Unis.

(Signé) E. D. WHITE,
Par le Gouverneur,
(Signé) MARTIN BLACKE, Secrétaire d'Etat.
15 mars—30

URNES EN CIMENT PATENTE POUR ornemens de cheminées.

100 Moules pour ornemens de cheminées; objet reconnu essentiel pour prévenir la fumée et la pluie par les cheminées, et donnant un tirant d'air, en outre qu'il sert d'ornement dans un local, à vendre par
WM. BRYAN,
No. 36 rue de la Vieille-Levée;
Et à la manufacture, rue de l'Esplanade, No. 37.
Chassis de fenêtres, seuils de portes, dalles, etc. etc
7 Mars.—27

SANGSUES.—De très grosses sangsues, à vendre à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD.
9 mars I23, rue Royale.

ANIMAUX EPAVES—Mis en fourrière sur la ferme de M. T. W. Birsley, sur la route de Gentilly, une vache baie marquée N Mur la cuisse droite, malade; une autre noire, marquée G sur la cuisse droite, la tête et le ventre blancs. Si ces dits animaux ne sont pas réclamés par leur propriétaire et les frais payés dans le délai de 10 jours de cette publication, ils seront vendus au plus haut enchérisseur, en vertu des ordonnances. AUVIGNAC DORVILLE,
19 mars Syndic—de la Gentilly

DR. ANONI, médecin de la Faculté de Paris.—Consultation de 10 à midi. Il informe le public qu'il se fera un devoir de soigner gratuitement les gens malheureux de 8 à 3 heures. Rue Dauphine, no 124. 16 mars—8

Magasin d'Articles nouveaux de Paris.

ALEX. PAYA & Co. rue de Chartres, no 182, viennent de recevoir par les derniers arrivages de France: trois caisses chasuble gris, en feutre, à la dernière mode; ouvrages de littérature, romans nouveaux, et livres classiques; racahout des Arabes par demi flacons, cannes à poignard et à épée, lithographies diverses, pâtes de théâtre, tonnes de cabriolet et cravaches, couteaux, poignards, cols, cravates en crin, articles de bureaux, éventails en marabout et autres, cannassières pour la chasse, guêtres, boyaux, poires à poudre, sacs à plomb, etc; pots pâte d'anchois; boites asperges et fruits en sirop, chemises blanches en toile de Hollande et en percale; do en couleur; cravattes carrées en satin pour l'été; tableaux à l'huile et gravures encadrées, et enfin divers autres articles d'un goût nouveau. 21 mars—6

Avis de la Compagnie.

Compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette compagnie, qu'une élection de sept directeurs aura lieu lundi 11 avril prochain, au bureau de la compagnie depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures après midi. Par ordre de la direction,
23 mars—3 M. V. LABARRE, secrétaire

Compagnie du Théâtre St. Charles, de l'Arcade et des Bains.

LES livres de souscription au capital de ladite compagnie seront ouverts dans la salle du comité, au théâtre St. Charles lundi 21 mars, et resteront ouverts chaque jour depuis 10 heures du matin jusqu'à 2h. de l'après midi, jusqu'au lundi 4 avril prochain.

L'élection des directeurs aura lieu, lundi, 4 avril, conformement aux dispositions de la charte 23 mars—3

Banque des Citoyens de la Louisiane.

A direction procédera à la nomination d'un commis pour le change, mardi, 29 du courant. Les applications pour cette place seront reçus au bureau de la Banque Par ordre de la direction.
23 mars—9 CHS. LESSEPS, sect. caissier

Banque des Améliorations.

AVIS est par le présent donné, qu'une élection de sept directeurs, pour servir jusqu'au 26 de Février 1837, aura lieu au bureau de la compagnie, rue Chartres, le 1er courant. Par ordre de la direction.
22 mars—9 J. H. RABOTEAU, secrétaire.

Compagnie de l'Hôtel de la Bourse.

LES actionnaires de cette compagnie sont invités à se présenter aux bureaux de la compagnie d'assurances de l'Océan, pour opérer le transfer de leurs actions en celles de la Compagnie de Banque et de Bourse, conformément à la section de l'acte supplémentaire pour amender la charte primitive de la compagnie, promulguée aujourd'hui.

Nouvelle Orléans, 12 mars.
Par ordre,
14 mars—3 F. BELANGER, secrétaire.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

LES bureaux de cette banque sont maintenant ouverts pour la transaction des affaires, à l'encoignure des rues Royale et St Louis, où les dépôts seront reçue et verses en caisse. La direction commencera à escompter jeudi prochain 17 mars, et continuera tous les lundis et jeudis. Les billets présentés à l'escompte doivent être déposés dans la boite les samedis et mercredis de chaque semaine, avant 3 heures.

Les bureaux des commissaires pour recevoir les souscriptions au capital est transporté au no 84, près le local de la banque. Par ordre de la direction,
14 mars C. LESSEPS, asst. caissier.

Compagnie du Railroad Pontchartrain,
Nouvelle Orléans, 16 mars.

AVIS.—Une assemblée des actionnaires de cette institution, aura lieu dans les bureaux de la compagnie jeudi, 31 mars, à heures du soir, pour prendre en considération l'acte supplémentaire à l'acte d'incorporation pour accorder à la compagnie les privilèges de Banque. Par ordre de la direction,
18 mars—12 JOHN B. LEEFE, Secrétaire.

Banque de Carrollton.

AVIS est donné à tous les actionnaires de cette Institution que conformément aux dispositions d'un acte adopté par la Législature pour amender la charte primitive et promulgué selon la loi, une assemblée des dite actionnaires est convoquée et aura lieu dans le local de la Banque, à l'encoignure des rues du Canal et St. Charles, le 5 avril prochain, à 5 heures du soir, pour y approuver et accepter les amendements. Il sera, en même temps, soumis à l'assemblé un état de la situation des affiares de la Banque.

Par ordre.
13 mars John NICHOLSON, caissier.

Compagnie du Rail Road et de Banque d'Atchafalaya,

AVIS est donné aux actionnaires de cette Institution que conformément la 8me. section de l'acte supplémentaire à l'acte d'incorporation de la dite Compagnie, un paiement de cinq piastres par chaque action sera dû et devra être payé vendredi, le 1er. avril prochain. Par ordre de la Direction.
Robt. G. DIXON, caissier.

Extrait de la Section 15 de la charte :—Dans le cas où tout actionnaire tiendrait à manque de faire aucun des paiements, jusqu'à concurrence de vingt cinq piastres sur chaques action, à l'époque où les dits paiements seront exigibles, cet actionnaire perdra tout droit à la somme ou aux sommes payées sur chaque action souscrite ou à profit de la compagnie. 12 mars

COMPAGNIE du Chemin à Coulisses et de la Banque d'Atchafalaya—Avis est donné aux actionnaires de la dite compagnie, que les livres de transfert seront ouverts le mercredi, 16 mars. Par ordre.
12 mars ROBERT G. DIXON, caissier.

Compagnie d'Assurances de l'Aigle.
Incorporée le 2 avril 1835.
Capital $500,000.
Président Mr Charles Briggs;

Directeurs:
MM Thomas Barrett MM Edmund J Forstall,
John E Hyde Henry D. Richardson,
J A Barelli James Grimshaw.
Secrétaire Mr John Whitehead.

Cette compagnie prend des risques contre l'incendie, les dommages de la mer et des fleuves et rivières, et se charge aussi de garantir les lettres de change et les billets à ordre. Les bureaux sont situés au no 5, rue Royale.
10 mars—Im,3ps JOHN WHITEHEAD, séc.

BANQUE de Carrollton—On trouvera des billets de la Banque des Etats Unis dans cette institution.
23 mars JOHN NICHOLSON, caissier.

Compagnie de Banque et d'Améliorations.

AVIS—Des propositions seront reçues au bureau de ladite compagnie jusqu'au 1er avril prochain pour les ouvrages et travaux ci-après détaillés, relatifs à la construction d'un édifice pour la Banque des Citoyens, savoir:

Pour la charpente en fer et serrurerie,
Pour la menuiserie,
Pour la couverture en cuivre,
Pour les marbres et pierres,
Pour les enduits et corniches,
Pour la sculpture,
Pour la peinture,
Pour la vitrerie.

Un entrepreneur ne pourra soumissionner que pour les travaux propres à sa profession.

Le cahier de charges sera communiqué au bureau de la compagnie chaque jour depuis 9 heures a. m. jusqu'à 2 p. m.
9 mars—22 J. H. RABOTEAU, secrétaire.

Compagnie de la Bourse et de la Banque.

AVIS est par le présent donné que les livres de souscription au fond capital de la
COMPAGNIE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE
seront ouverts au bureau de la compagnie d'assurances de l'Océan, rue Royale, le 8e. jour de mars et resteront ouverts pendant l'espace de vingt jours (les dimanches exceptés) entre 10 a. m, et 2 p. m.

John B. Byrne, Thomas Barrett,
Lucien Hermann, Richard O. Pritchard.
Maunsel White, Peter Debuys,
Sam'l J. Peters. Commissaires.
Nouvelle Orleans, 19 fev. 1836. 19 fev—32

BANQUE DE CITE,
Nouvelle Orléans 1er. mars.

LES directeurs de cette institution ont déclaré aujourd'hui un dividende de quatre pour cent, sur les profits des derniers six mois, payables aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoirs à partir de lundi prochain, 14 mars.
2 mars—1m ROBERT J PALFREY, caissier.

AVIS—L'élection annoncée pour aujourd'hui, des Directeurs de la Compagnie de Presse à Coton d'Orleans, est ajournée au 20 mars prochain. Par ordre.
W. G. DUNN,
20 fev—27 secrétaire pro tempore.

LES livres de souscription au capital de la Banque de la Compagnie des Améliorations pour la Nouvelle Orléans sont ouverts depuis le 25 du présent. Les personnes désirant souscrire peuvent se procurer des exemplaires de la charte de la compagnie, au bureau de la compagnie, no 151, rue de Chartres, ou chez M. Gaston Bruslé. 26 fev—27

Cavalerie d'Orléans 1814-15.

LA compagnie montera à cheval dimanche prochain 27 mars 1836, à 8 heures du matin, au lieu ordinaire du rendez vous, en tenue d'hiver et armement complet. Par ordre du capitaine
23 mars Jh CUVILLIER, mar. des logis chef.

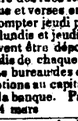

CARABINIERS D'ORLEANS.

La compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 27 du courant, et se réunira à 8 heures précises du matin, pla ce ordinaire du rendez-vous, en habit vert et pantalon blanc.

Par ordre du capitaine,
23 mars—4 L. EGLOFF, serg. major.

DANS LA COUR DES PREUVES dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans—Succession de feu Palmer Smith—Il est ordonné par la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans qu'une assemblée des créanciers de la succession de feu Palmer Smith, soit convoquée pardevant W. Y. Lewis, notaire public en cette ville, pour le lundi 28e jour du mois de mars prochain à 10 heures du matin, à l'effet de prendre en considération et de délibérer sur la masse des affaires de ladite succession et de nommer un ou plusieurs syndics pour prendre l'administration d'icelle; et que M. W. Hoffman soit nommé défenseur aux héritiers absens.

Nouvelle Orléans, 22 février, 1836.
Pour copie conforme à l'original,
WM. BRYAN,
26fev—30 W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

AVIS—Mme E. LEFEBVRE devant partir pour France prévient le public qu'elle laisse M. Louis Thomas comme son chargé d'affaires. Toute transaction qui n'aurait pas été finie avec elle même, pourra l'être avec lui, étant nanti de tous les pouvoirs nécessaires à cet effet. Madame Lefebvre espère que son départ ne changera en rien l'habitude des dames ses pratiques de se fournir dans son établissement qui laissant M. Thomas chargé des affaires générales, ainsi que des ventes, et une dame chargée de confectionner les modes, qui est déjà connue par son habileté et son talent dans cet état. 24 mars—

TRAITES sur New York, à vendre par
EASTMAN & BROTHERS,
8 mars no. 30, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Unicorn, de Marseilles, dix huit caisses Serrures de 4 à 9 pouces; serrures fines pour portes de magasin, serrures pour armoire, en cuivre et en fer; verrouillots de 5 à 36 pouces; loquets à olives; turgettes fines et communes; crochets en fer et en cuivre; garnitures d'armoires: compas en cuivre et en fer; piton à vis; pâtes dorée pour glasses, &c.
J. LABADIE,
2 mars 58, rue de la Levée.

AVIS—Les personnes ayant des réclamations à faire contre la succession de Michel Andry, sont invitées à les présenter à Mr. John B. Leprêtre, et celles qui doivent à la dite succession à payer entre ses mains John B. LEPRÊTRE,
MANUEL ANDRY,
12 mars—10 Exécuteurs Testamentaires.

PIEDS DE COCHON—10 barils, à vendre par
19 mars PERES & HALL, 2 Pont Levee

AUX Forgerons.—500 barils charbon pour forgerons, à vendre à bon marché par
9 mars W. E. & R. MURPHY, 128, Bassin.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

Parti marron, de la Boulangerie du soussigné, rue Bienville, No. 25, le nègre africain, nommé HENRY alias PETER, âgé d'environ 40 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, mesure française, marqué sur la figure de la petite verole; ce nègre a précédemment appartenu à Mde. Vve. De la Ronde et après à M. Norbert Fortier.

10 piastres de récompense seront données à quiconque ramènera le dit esclave au soussigné ou le logera dans une des geoles de cet Etat.
25 mars—5 P. D. POINCY.

$20 de Récompense seront payées par le soussigné pour l'arrestation du nègre nommé PITTARD, parti marron hier 17 du courant; ce nègre est d'une taille haute, mince et droite, regarde baissé quand on lui parle, parlant très peu le français, pantalon, chemise de ginga, point de chapeaux à la tête, souliers rôtis aux pieds, très vif, ayant l'air d'écouter avec attention quand on lui parle, et regardant par terre. Il a appartenu autrefois à M. Beach et a coutume de se retirer chez une femme de couleur qui demeure au faubourg Ste. Marie, dans la cour de la goélette de M. Caldwell. Les traits de ce nègre sont réguliers, et le tout offre l'ensemble d'un beau nègre; on payera $100 à celui qui pourra fournir des preuves suffisantes pour traduire en justice la personne ou les personnes qui recèlent ce nègre, vu qu'il ne s'est jamais absenté ni sit manqué à son devoir.

Les capitaines de navires sont priés de ne pas lui donner raysle sous peine d'être poursuivis avec toute la rigueur des lois.

A. LACOUTURE.
21 mars—6

$10 de Récompense—S'est absenté de chez le soussigné vers le 24 du mois passé, le nègre Washington, âgé de 23 ans, taille cinq pieds cinq pouces, parlant anglais et français, très robuste et d'une jolie figure; il s'habille ordinairement en cotonnade et porte un grand chapeau blanc. il a l'habitude de travailler dans les presses à coton et aux déchargemens des navires et steamboats où il a été vu ces jours derniers.

Les capitaines de navires sont priés de ne pas lui donner raysle sous peine d'être poursuivis avec toute la rigueur des lois.

Votre serviteur,
F. PIZARRO MARTINEZ.

Légation mexicaine aux Etats Unis d'Amérique.

Le secrétaire par interim, au département des affaires étrangères, m'a communiqué par sa note no 2, en date du 14 janvier, ce qui suit, dont je vous envoie copie:

"Son Excellence le secrétaire du Trésor m'a communiqué par une note en date du 12 de ce mois, ce qui suit, dont je vous envoie copie:

"Monsieur—Son Excellence le président par interim a jugé convenable de déclarer les ports de Galveston et Matagorda sur le golfe du Mexique, fermés au commerce étranger ainsi qu'au cabotage, conformément à la teneur du décret du 23 février 1833. Ce réglement aura son effet après trente jours de la date de sa publication dans cette ville pour les bâtimens venant de ports étrangers situés sur le golfe du Mexique, et après quatre vingt dix jours pour les ports hors de ce golfe; pour tout le temps que lesdits ports seront occupés par les insurgés du Texas; il est bien entendu que conformément aux dispositions contenues dans les art. 3 et 4 du décret cité, le paiement des droits de douane dans ces deux ports aura lieu aux termes prescrits par lesdits articles. En conformité aux ordres de son Excellence je vous communique ceci pour votre instruction et afin que vous le rendiez public et le faisiez savoir à qui il appartiendra. Je vous le transmets donc afin que cette mesure ait son plein et entier effet.

Et pour le même objet, j'ai l'honneur de vous transmettre cet ordre. Dieu et Liberté.

Philadelphie, 2 mars 1836.
(Signé) J. M. DE CASTILLO Y LANZAS.
Au consul mexicain, à la Nouvelle Orléans.

ARTICLES CITES CI-DESSUS.

Art. 3. Les dispositions de l'art. 18 de la loi du 16 novembre 1837, n'auront effet que dans les endroits ici désignés, afin que les parties responsables puissent payer les droits d'importation, lorsque le port d'entrée sera sous les ordres et la soumission immédiate au gouvernement général. Mais lorsque ce port tombe sous les dispositions de l'art. 1 de la loi présente, le paiement des droits sera fait directement au trésor public ou au plus proche commissariat, si pourvu que ledit bureau soit resté exclusivement sous les ordres du gouvernement général.

Art. 4. Le paiement des droits, lorsque le premier ou le second coupon est échu, sera fait par les parties responsables directement dans les caisses du trésor général ou au commissariat le plus près du port où ces droits ont été imposés et encourus, pourvu toutefois que ledit bureau soit sous l'obéissance immédiate au gouvernement général. 21 mars—10

A VENDRE A L'AMIABLE—Un cabaret et un billard, bien achalandé, situé rue Girod entre les rues des Magasins et Chartres. Pour les conditions s'adresser à Th. Lautier ou à Casimir Pinta, encoignure Dauphine et Bienville. 21 mars—3

AVIS aux Entrepreneurs et Maçons.—Des propositions seront reçues par le comité du gaz, dans les bureaux de la compagnie du gaz, Bank Alley, jusqu'à samedi prochain, 19 mars, pour la construction d'un mur autour de l'islet où sont situés les ateliers du gaz, borné par les